Image not found or type unknown

Rupture conventionnelle et congés payés

Par **nelya**, le **17/12/2015** à **14:13**

bonjour

Je suis salarié en CDI depuis quatre ans
J'ai signé une rupture conventionnelle, la date de rupture de contrat est prévu au 31 décembre.
Ayant acquis des jours de congé mon employeur me demande de prendre mes jours de congés jusqu'au 31 décembre date de rupture de mon contrat de travail au lieu d'être présente à mon poste.
J'aimerais savoir si un employeur peut imposer à son salarié de poser ses congés jusqu'à la date de rupture de contrat de travail ?
Merci cordialement.

Par **P.M.**, le **17/12/2015** à **18:27**

Bonjour,
L'employeur ne peut pas normalement vous l'imposer à moins que ce soit prévu dans l'accord...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés